



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2017-11-5-4

Séance du vendredi 8 décembre
2017

CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019 SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS SIXIEME PROGRAMMATION 2017

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

M. BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mmes SCHMIDIGER, VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES :

Mme JENN, M. STRAUMANN.

EXCUSEE AVEC PROCURATION :

Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER.

ABSENTS :

MM. ADRIAN, DELMOND, MUNCK, SCHELLENBERGER, TRIMAILLE.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2013-4-1-1 du 18 octobre 2013 relative à la validation des autorisations de programme et autorisations d'engagement,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2015-2-5-1 du 19 février 2015 relative à la validation des autorisations de programme et autorisations d'engagement complémentaires,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015, relative à la première révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- VU la délibération n°CD-2017-2-5-2 du Conseil départemental du 17 mars 2017 relative à la politique de l'Action Territorialisée,

VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 1^{er} décembre 2017,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la sixième programmation pour l'année 2017 des projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014-2019,
- Accorde les subventions afférentes pour un montant total de 1 085 907 €, réparties de la façon suivante par Territoire de Vie et par modalité de versement de l'aide départementale :

Contrat de Territoire de Vie Colmar Fecht et Ried

Projet dont la participation départementale fera l'objet d'un versement unique.

Projet :	41-14 Aménagement d'une zone d'activités
Maître d'ouvrage :	Commune de MUNTZENHEIM
Localisation :	MUNTZENHEIM
Numéro d'opération :	CTV01830
Montant du projet :	2 052 355 € HT
Montant subventionnable :	276 355 € HT
Taux :	30 %
Subvention :	82 907 €
Imputation budgétaire :	Programme K212, imputation 204-93-204142-35421-006 AP2015
Cofinancement	Conseil Régional Grand Est : 50 000 €

Contrat de Territoire de Vie Région Mulhousienne

Projet dont la participation départementale fera l'objet d'un versement en 15 acomptes annuels :

Projet :	22-1 Aménagement du Quartier DMC et création d'espaces économiques
Maître d'ouvrage :	m2A
Localisation :	MULHOUSE
Numéro d'opération :	CTV00603
Montant du projet :	11 700 000 € HT
Montant subventionnable :	10 000 000 €
Taux :	10 %
Subvention :	1 000 000 € (versée en 15 acomptes annuels)
Imputation budgétaire :	Programme K215, imputation 204-93-204142-35721-006 AP2013
Cofinancement	Conseil Régional Grand Est : 463 335 € Etat - FNADT : 743 384 € DRAC : 15 497 €

Contrat de Territoire de Vie Thur-Doller

Projet dont la participation départementale fera l'objet d'un versement unique :

Projet :	32-11 Renforcement du circuit découverte du cœur historique de la ville
Maître d'ouvrage :	Commune de SAINT-AMARIN
Localisation :	SAINT-AMARIN
Numéro d'opération :	CTV2164
Montant du projet :	20 000 € HT
Montant subventionnable :	20 000 € HT
Taux :	15 %
Subvention :	3 000 €
Imputation budgétaire :	Programme K214, imputation 204-94-204142-35621-006 AP2015

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité